

DÉLIBÉRATION RELATIVE A L'APPROBATION DE L'AVENANT AU PROTOCOLE AVEC LES SOCIÉTÉS TREEFROG ET MILEUN

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 712-3 ; Vu les statuts de l'Université de Bordeaux ;

Vu le Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière de l'Université de Bordeaux et notamment son annexe 10 qui prévoit le développement d'un projet immobilier mixte (logements, activités économiques, commerces, équipements) sur le campus Rocquencourt, par le biais notamment de baux à construction permettant ainsi à l'Université de valoriser son foncier tout en conservant la propriété ;

Vu le protocole tripartite signé le 20 juillet 2021 permettant à Miléun d'organiser les pré études nécessaires au lancement de la phase 1 du projet immobilier de biotechnologie porté par Miléun et Treefrog sur le campus Rocquencourt.;

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 15 novembre 2021 approuvant le protocole tripartite permettant à Miléun de mener les pré études susvisées et autorisant le Président à signer une promesse de bail à construction sur le périmètre de la phase 1 ;

Vu la promesse de bail à construction signée le 17 décembre 2021 ;

Vu l'avenant au protocole signé le 17 décembre 2021 ;

Considérant que TreeFrog est accompagnée par la société Miléun, opérateur immobilier, pour les études pré opérationnelles liées à la mise au point et à la construction de son projet immobilier ;

Considérant qu'en signant l'avenant n°1 au protocole tripartite le 17 décembre 2021, l'université de Bordeaux a entendu mettre en œuvre la phase 2 du projet immobilier d'implantation de la société Treefrog sur le Campus Rocquencourt ;

Considérant que cet avenant n°1 offre la possibilité à l'université de Bordeaux de poursuivre la phase 2 soit par la délivrance d'un bail à construction soit en intervenant comme co-investisseur dans le projet d'implantation de la société Treefrog ;

Considérant la nécessité de réviser le plan local d'urbanisme pour permettre la réalisation de la phase 2 du projet immobilier sur le campus Rocquencourt ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide :

Article 1

D'approuver l'avenant n°1 au protocole d'accord tripartite « Miléun – Université de Bordeaux – Treefrog Therapeutics » signé le 17 décembre 2021.

Article 2

La présente délibération sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Adoptée à la majorité des
votes exprimés (32 votants)
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 5

Le président du conseil d'administration,

Dean LEWIS
Président de l'université de Bordeaux

